

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-363 DU 8 AOUT 1996

LECRET N° /MTEPSS/DGFP/DGCA/SAV
portant promotion au titre des Années 1985,
1987, 1989 et 1991 de Monsieur NKODIA (Etien-
ne), Attaché de Recherche de 2^e échelon des
Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du
Corps des Chercheurs et Techniciens de Re-
cherche du Personnel de la Recherche Scien-
tifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi N° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant réform
du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/G.B. :

(/u le Decret N° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Decret N° 65/170/MF-BE du 25 Juin 1965 réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Decret N° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant
Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

(/u le Decret N° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant
suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un
avancement d'un reclassement, d'une révision de situation administra-
tive ou des toute autre promotions ;

(/u le Decret N° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Decret N° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le Decret N° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomi-
nation des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;

(/MCF :

(/u le Decret N° 95/32 du 2 Février 1995 portant orga-
nisation des intérieurs des Ministres des Membres du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1968 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Decret N° 96-363 /MTEPSS/DGFP/DGCA/SAV du
8 Aout 1996 portant inscription au tableau d'avancement au titre des
années 1985, 1987, 1989 et 1991 de Monsieur NKODIA Etienne, Attaché de
Recherche de 2^e échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du
Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la
Recherche Scientifique ;

(/u la Lettre N° 1506/PM du 5 Octobre 1994 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

LECRET

Lm

Article 1er : Monsieur NKODIA (Etienne) Attaché de Recherche de 2^e échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique est promu à au titre des années 1985, 1987, 1989 et 1991 successivement aux échelons supérieurs de sa catégorie comme suit ACC = néant.

Au 3^e échelon, indice 1010 pour compter du 1^{er} Janvier 1985

Au 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 1^{er} Janvier 1987

Au 5^e échelon, indice 1240 pour compter du 1^{er} Janvier 1989

Au 6^e échelon, indice 1400 pour compter du 1^{er} Janvier 1991.

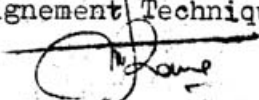
Article 2 : Conformément aux dispositions du Decret N° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ces avancements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent Decret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

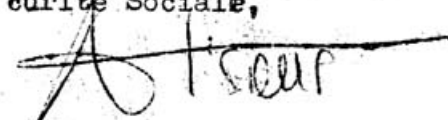
Brazzaville, le 8 Août 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de l'Education Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique chargé de l'Enseignement Technique.


Martial de Paul NKOUNGA.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,


Professeur Anaclet TSOMAMBET


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Régies,


Luc Daniel Adamo MATETA.

AMPLIATIONS

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 2
DGFP/BST..... 2
DGB..... 2
DGCF..... 2
DGRST..... 2
SGG/BC..... 2
INTERESSE..... 2
DOSSIER..... 2/17.

H